



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

Nombre de membres

EN EXERCICE : 14

Présents : 10

Absents : 4

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE LE : 3 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU (arrivé à 19h12), Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Étaient absents : Mme Céline CHABAY, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Romain GOURMAUD

Était excusé : M. Jean-Michel BOYER

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Délibération N°50-2025 : Vente d'une parcelle communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que M. BERLAUD, propriétaire de la parcelle bâtie sise 19 place du 11 novembre et cadastrée section AZ 114, a sollicité la commune pour acquérir une parcelle d'environ 20m² située en continuité de sa propriété et où une terrasse a été construite.

Vu la délibération N°46-2025 prononçant le déclassement de cette parcelle de la place du 11 novembre du domaine public communal pour une incorporation au domaine privé communal, afin de la vendre à M. BERLAUD.

Monsieur le Maire propose d'effectuer cette vente sous la forme d'acte administratif.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE VENDRE à Monsieur BERLAUD, la parcelle de terrain sise place du 11 novembre, d'une superficie de 19.9 m²,

DE FIXER le prix de vente à 20€ net. Les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cette affaire.

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Jacky ROY**



**La secrétaire de séance,
Cécile ROY**

